

CHARTRE DÉONTOLOGIQUE

➤ PRÉAMBULE

Harmonie Santé est le média de l'Union Harmonie Mutuelles et possède le statut presse (avec numéro de commission paritaire). A travers son magazine, son site internet et les événements qu'il organise (Agoras mutualistes), il complète les services qu'apportent les mutuelles à leurs adhérents, leur délivrant une information en continu.

Harmonie Santé a pour mission d'aider ses lecteurs à être acteurs de leur santé et de la société. Dans son traitement de l'information, *Harmonie Santé* se veut à la fois positif, utile et solidaire.

Le journaliste a pour mission de rechercher, pour les publics, des informations, de les vérifier ainsi que leurs sources, de les

situer dans un contexte, de les hiérarchiser, de les mettre en forme, afin de les diffuser, sous toutes formes et sur tous supports.

Il le fait, au sein d'une équipe rédactionnelle, sous l'autorité du rédacteur en chef et la responsabilité du directeur de la publication, dans le cadre d'une politique éditoriale définie qu'il respecte.

Les journalistes et les responsables éditoriaux placent donc au cœur de leur métier le droit du public à une information de qualité. Ce rôle, primordial dans notre société, implique des devoirs pour les publications concernées et les journalistes professionnels qui y collaborent énoncés dans cette charte.

➤ ENGAGEMENTS *de l'éditeur et de ses journalistes*

L'éditeur maintient l'indépendance de la rédaction de sa ou ses publications à l'égard de tout groupe de pression, quelle qu'en soit la nature (annonceurs, publicitaires, pouvoirs publics...). Il évite toute équivoque entre les articles rédactionnels et la publicité.

Il n'accepte aucune publicité imitant le contenu rédactionnel et la présentation de la publication sans que ce texte soit spécifiquement identifié comme tel. Les espaces publicitaires doivent être clairement identifiables et les annonceurs doivent être des structures en phase avec les valeurs d'*Harmonie Santé*.

Il est par ailleurs rappelé qu'un travail de publicité rédactionnelle doit faire l'objet d'un accord particulier entre l'éditeur et le journaliste professionnel, et que le refus par ce dernier ne peut en aucun cas être retenu comme une faute professionnelle.

Le journaliste garde recul et distance avec toutes les sources d'information et les services de communication, publics ou privés. Il se méfie de toute démarche susceptible d'instaurer entre lui-même et ses sources un rapport de dépendance, de connivence, de séduction ou de gratitude.

Le journaliste prend le temps de vérifier et recouper ses informations. Il s'appuie sur des sources et des experts ayant une démarche scientifique.

La rédaction d'*Harmonie Santé* fait en règle générale relire les articles qu'elle réalise par les personnes interrogées.

Cependant, la rédaction reste libre de prendre en compte ou non les modifications. Tous les articles sont validés par le rédacteur en chef.

Pour le choix iconographique, qu'il s'agisse du magazine ou du site, *Harmonie Santé* s'efforce de représenter la diversité de la société.

➤ VALIDATION DE LA CHARTRE *Respect de la charte et mise à jour*

La charte déontologique rédigée à l'automne 2018 pour *Essentiel Santé Magazine*, mise à jour à l'automne 2023 pour *Harmonie Santé*, a été validée dans un premier temps par la rédaction puis soumise à la présidence de l'Union Harmonie Mutuelles. Cette charte est établie pour une durée illimitée.